



SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2022 à 20h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT-DEUX, le HUIT DECEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M THOMA Hervé, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à M MARECHALLE James,
M BOULARAND Claude, procuration à Mme REGNIER Catherine,
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à M NIGAY Jean-Marie,
Mme SPIRA Julie, procuration à Mme VAN BOXSTAEL Christiane.

Absent :

Mme ROUSSEAU Angélique,

Secrétaire : Mme LACOUR Aude,

Mode de scrutin : main levée avec feuille récapitulative par conseiller municipal

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ont accepté l'ajout d'un point sur table « mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP » après une brève explication.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 SEPTEMBRE 2022

Le compte-rendu est approuvé à La majorité.

ABSTENTION : Mme FUSZ Anne-Luce, Mme ALLAIN Geneviève

RAPPORT ACTIVITÉ 2021 DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE (SE60)

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE du rapport annuel de l'année 2021 du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA THELLOISE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité PRENDRE ACTE du rapport annuel de l'année 2021 la Thelloise.

INSTALLATION D'UNE SUPERETTE BOXY

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

ABSTENTION : Mme FUSZ Anne-Luce, Mme ALLAIN Geneviève

TRES HAUT DEBIT – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES A L'INTENTION DE LA CCT POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU THD EN 2022

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **S'ENGAGER** à verser une participation financière à la Communauté de Communes, pour les prises destinées aux habitations, via le versement d'un fonds de concours à la Thelloise, à hauteur de 29 % du reste à charge et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de la commune et **DIRE** que les crédits sont prévus au compte 2041512 du budget principal.

Interrogation de Mme Anne-Luce FUSZ :

Pourquoi reste-t-il un reliquat de 26 prises à installer et les 16 prises entreprises sont-elles situées dans la zone d'activité ?

Réponse de M le Maire :

Les reliquats sont dus aux nouvelles constructions et à ceux qui n'avaient pas pu faire la demande de la fibre. Les prises entreprises se trouvent dans la zone industrielle. Cette dépense sera imputée au prochain budget

Interrogation de M URCOURT :

Il souhaiterait savoir si la sécurité des armoires est évoquée lors des réunions avec la Thelloise

Réponse de M le Maire :

Monsieur le Maire explique ce sujet est de nombreuses fois évoqués lors des réunions, ils ont prévu des amendes et ils ont interdit la sous-traitance en dessous de deux sous-traitants.

Interrogation de M THOMA :

Il souhaiterait savoir la date à laquelle le très haut débit sera mis en place dans la zone industrielle

Réponse de M le Maire :

Il répond que cela est prévu pour septembre 2023.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ILEP POUR ANNEE 2023

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **APPROUVER** le règlement intérieur des activités périscolaires et des accueils de loisirs de la commune d'Ercuis à compter du 01 janvier 2023 comme joint en annexe **AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

ABSTENTION : Mme ALLAIN Geneviève

AVENANT N°5 DE L'ILEP

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **PRENDRE ACTE** des modifications établies dans l'avenant en annexe et **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°5.

ABSTENTION : Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel,
CONTRE : Mme ALLAIN Geneviève M NABONNE Eric,

Interrogation de Mme ALLAIN :

Le passage à 4 éléments au lieu de 5, savons-nous quel élément a été supprimé ?

Interrogation de Mme FUSZ :

Sur la fermeture de l'activité pôle ados, savons-nous pourquoi cela n'a pas fonctionné ?

Réponse de M le Maire :

L'élément enlevé est un laitage (fromage) sur deux. Il y a toujours un élément bio dans le repas.
Pour l'activité ados, il n'y a pas assez de demandes des adolescents d'Ercuis.

CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION DES ABRIS-VOYAGEURS DEPARTEMENTAUX

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ACCEPTER la délégation de sa compétence au département en matière de gestion du domaine public communal pour l'installation par le département d'abris-voyageurs et **AUTORISER** le Maire à signer la convention de délégation de compétence entre la commune et le Département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux.

Interrogation de M NABONNE :

Compte-tenu de l'absence de convention signée, le sinistre de l'abri-voyageur a-t-il été payé par la commune.

Réponse de M le Maire :

Non, le sinistre a bien été réglé par le Conseil Départemental.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES ET LOCAUX ENSEIGNANTS EN EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AVENANT AUX MARCHES DE L'ENTREPRISE CLOTURES ENVIRONNEMENT – LOT 12

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, APPROUVER la passation de l'avenant comme indiqué ci-dessus pour le lot 12 et **AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation de l'avenant cité ci-dessus.

ABSTENTION : Mme FUSZ Anne-Luce,
CONTRE : Mme ALLAIN Geneviève

Monsieur le Maire explique que la commune va procéder à l'occultation des grillages, il s'agit d'une norme de sécurité afin que les enfants ne soient plus observés depuis l'extérieur. Cette dépense n'était pas prévue au départ mais sur recommandation du lieutenant de Gendarmerie, il a été décidé de procéder à cette modification.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) – ACQUISITION DE TROIS (3) ECRANS NUMERIQUES POUR L'ECOLE D'ERCUIS

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **ADOPTER** le projet ci-dessus pour un montant estimé à 13 455 € H.T., **SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – ACQUISITION DE TROIS (3) ECRANS NUMERIQUES POUR L'ECOLE D'ERCUIS

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **ADOPTER** le projet ci-dessus pour un montant estimé à 13 455 € H.T., **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **SOLLICITER** le concours financier du Conseil Départemental et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités liées au projet d'acquisitions de nouvelles caméras de vidéosurveillance.

ABSTENTION : M URCOURT Daniel,

CONTRE : M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce et Mme ALLAIN Geneviève,

Interrogation de M URCOURT :

Où vont se trouver ces 12 caméras supplémentaires.

Réponse de M le Maire :

Il y en aura 10 réparties sur la commune : entrée des écoles – point stratégique sur le territoire dans les milieux de voies – Entrée du stade- 2 dans la zone industrielle financées par la Communauté de communes. Ces caméras seront reliées à la vidéosurveillance du Département 24h/24 et 7j/7.

Les implantations ont été étudiées avec la Gendarmerie.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) – SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **SOLLICITER** le concours financier Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités liées au projet d'acquisitions de nouvelles caméras de vidéosurveillance.

ABSTENTION : M URCOURT Daniel

CONTRE : M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce et Mme ALLAIN Geneviève

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DETR – SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **SOLLICITER** le concours financier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités liées au projet d'acquisitions de nouvelles caméras de vidéosurveillance.

ABSTENTION : M URCOURT Daniel

CONTRE : M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce et Mme ALLAIN Geneviève

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - ACQUISITION DE CHAUDIERES

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **SOLLICITER** le concours financier du Conseil Départemental et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités liées au projet d'acquisition de chaudières.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT AVEC TOILETTES

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **SOLLICITER** le concours financier du Conseil Départemental et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités liées au projet précité.

ABSTENTION : M NABONNE Eric et Mme FUSZ Anne-Luce

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT AVEC TOILETTES

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **SOLLICITER** le concours financier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités liées au projet précité.

ABSTENTION : M NABONNE Eric et Mme FUSZ Anne-Luce

Exposé de M FORGET Bruno : local d'environ 40 m² avec des toilettes que la commune pourra disposer pour les festivités municipales. Nous ne sommes pas arrêtés sur la nature de la structure.

Interrogation de Mme FUSZ Anne-Luce :

Dans l'éventualité où l'association de la Triplette arrêterait son activité, a-t-on réfléchi au devenir ce local et a-t-on imaginé déporter les boulistes au niveau du stade afin de coupler les locaux avec l'association du football ?

Réponse de M le Maire :

Il faudrait déplacer le boulodrome et cela n'est pas envisagé. Le chalet actuel est très vétuste, le nouveau local est une réelle nécessité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DETR - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT AVEC TOILETTES

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **SOLLICITER** le concours financier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités liées au projet précité.

ABSTENTION : M NABONNE Eric et Mme FUSZ Anne-Luce

MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE « IFSE REGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **DECIDER** l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 01 janvier 2023 ainsi que la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus et **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS – AVANT VOTE DU BUDGET 2023 – ARTICLE L.1612-1 du CGCT

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, **APPROUVER** l'engagement des dits crédits d'investissement selon la répartition suivante :

Chapitre 20 – articles 2031 et 2033 à hauteur de 34 000 €

Chapitre 21 – articles 2181 – 2131 – 21316 – 2183 – 2151 – 21568 à hauteur de 113 000 €

Chapitre 23 – article 2313 à hauteur de 168 500 €

et **INSCRIRE** les budgets correspondants au budget 2023.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **ACCEPTER** la décision modificative afin d'équilibrer le budget de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 042 imputation 6811 + 567 €

Chapitre 66 imputation 66111 - 567 €

Recettes d'investissement

Chapitre 040 imputation 2804182 + 567 €

Chapitre 13 imputation 1321 - 567 €

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 535 493.91 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 606 300.09 €

et **AUTORISER** Monsieur le Maire à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution.

Interrogation de M NABONNE :

Pourquoi cela n'a pas été prévu lors du vote du budget primitif.

Réponse de Mme REGNIER:

Il s'agit d'une écriture d'ordre sur l'opération des candélabres qui doit être amortie.

ECLAIRAGE PUBLIC EP – SOUTER – DIVERSES RUES PROG 2023

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **ACCEPTER** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - SOUTER - Diverses Rues et **ACTER** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et

économique, en concertation et coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune.

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, également DEMANDER au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60 et de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux, **ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux, **AUTORISER** le versement d'un fonds de concours au SE60, **PRENDRE ACTE** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux et **INSCRIRE** au budget communal de l'année **2023**, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- Les dépenses afférentes aux travaux **11 786,72 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
- Les dépenses relatives aux frais de gestion **6 933,36 €**

Interrogation de Mme LACOUR :

N'est-il pas possible de mettre des détecteurs aux candélabres quand une personne passe ?

Réponse de M le Maire :

Ce serait l'idéale mais notre installation actuelle ne le permet, il manque le câblage souterrain pour pouvoir mettre en place ce système et la réouverture des tranchés souterrains serait très onéreuse.

Points divers :

Eric NABONNE :

On lui a fait savoir que la ligne est en mauvaise état en direction d' Uilly-Saint-Georges.

Monsieur le Maire répond qu'on lui a également informé que la ligne a été labourée, il va étudier le problème prochainement.

Geneviève ALLAIN :

Concernant l'Eglise, il manque des santons. Elle souhaiterait savoir si nous savons où ils sont. D'après Monsieur UR COURT et Monsieur le Maire, cela a certainement été cassé.

Monsieur UR COURT :

Il informe que la quête à la fin du concert de chorale s'élève à 245.75 €. Cet argent servira certainement à l'acquisition d'un aspirateur. Les paroissiens ont restaurés les portes, l'ensemble des boiseries et des sièges sur le côté.

Un programme est envisagé l'année prochaine pour la restauration des autels.

Fin de séance 22h32.

Validation de la secrétaire de séance
Madame LACOUR Aude



Le Maire
Jean-Marie NIGAY



